



demande d'argent très douteuse suite a un leg

Par **alanne**, le **25/09/2010** à **13:17**

bonjour une amie très proche vient de décédée et me leg une certaine somme .une personne nomé de "ayant droit" a été la seule beneficiaire et doit elle meme effectuer le partage en 3 suite a un document laissé par la defunte . cette personne de "ayant droit" me demande de participer a des frais notariaux ou autre très urgament je n'ai pas bien compris pour pouvoir autoriser le notaire a valider et effectuer lui meme le partage . mon amie est dédédée le 16 et les valeurs de ses bien sont dejas calculé et prés a être partager esse possible ou cherche t'on a me voler . merci encor de me repondre ca met assez penible de penser que l'on salisse la memoire d'une mort

Par **Domil**, le **25/09/2010** à **14:57**

Ne payez rien à un tiers, c'est le notaire qui doit vous convoquer pour la lecture du testament et demandez, éventuellement, de l'argent.
Exigez les coordonnées du notaire et contactez-le

Par **alanne**, le **25/09/2010** à **20:22**

entendu merci cela conforte mon idée . apparamant c'est tres urgent et je doit donner une reponse avant vendredi prochain si je veut pouvoir aussi etre dans le leg autrement ma part me serait annulé . tout cela parait impossible mais vue que je ne connais pas bien la loi je prefere demander. en faite un document aurait ete rediger au dernier moment par la defunte transformant le testament original et m'incluant provocant du meme coup une transformation qui engendrerais des frais

Par **Domil**, le **25/09/2010** à **20:24**

Contactez le notaire.

Le renoncement à une succession ne peut pas se déduire d'un refus de payer des frais mais vous devez vous manifester auprès du notaire pour signifier que vous acceptez le leg

Par **alanne**, le **25/09/2010** à **20:27**

j'ai déjà tenté de contacter le cabinet en question mais on me dit ne pas connaître l'affaire !!!
ce pourrait-il que le notaire ne donne aucune information à des personnes au téléphone ?

Par **Domil**, le **25/09/2010** à **21:25**

Rapprochez-vous de la chambre des notaires, expliquez le cas, que vous cherchez le notaire s'occupant de cette succession.

Cherchez aussi dans la base des testaments si un testament a été enregistré
(<http://www.adsn.notaires.fr/fcddvPublic/navTestScreen.htm>)

Êtes-vous sûr que vous avez un legs ?

Qui est cette personne exactement vis à vis de votre amie décédée ? Vous la connaissez ?

C'est une personne de sa famille ?

Comment vous demande-on cet argent : chèque, liquide, virement ?

Ne laissez pas tomber car si c'est une arnaque, il faut la dénoncer à la police (pour ne pas arnaquer d'autres personnes)

Par **alanne**, le **26/09/2010** à **21:06**

en fait c'est une amie qui a légué à une de ses meilleures amies une somme depuis très longtemps pour le cas où elle partirait précipitamment et dernièrement elle m'a rajouté ainsi qu'une autre personne au legs. le problème c'est que l'on me demande de l'argent avant même d'avoir été appelé ou notifié du legs pour justement pouvoir le toucher. ces demandes sont faites par "l'ayant droit" qui ne fait que rapporter le dit document où j'apparaîtrais et qui me demande de participer à des taxes diverses. je trouve tout ça très précipité et très mal expliqué. que puis-je faire ?

Par **Domil**, le **26/09/2010** à **22:50**

Vous ne répondez pas aux questions posées.

Par **alanne**, le **27/09/2010** à **08:05**

j'ai répondu : c'est une amie proche de la défunte, je connais l'intermédiaire par rapport à la défunte mais ne l'ai jamais vue et la défunte est une amie à moi. pour le legs je sais juste que je suis dedans parce qu'on me l'a dit d'où toutes mes questions

Par **Domil**, le **27/09/2010** à **12:46**

Etes-vous sur que vous avez un leg ?

Comment vous demande-on cet argent : chèque, liquide, virement ?

Par **alanne**, le **28/09/2010** à **12:11**

virement et non je ne suis pas sur je n ai aucune façon de le savoir

Par **Domil**, le **28/09/2010** à **13:41**

Donc vous ne payez pas.

Vous ne devez payer des frais qu'à un notaire et directement soit par chèque à son ordre, soit par virement sur son compte.

Exigez de connaitre le notaire s'occupant de la succession, exigez une copie du testament. Est-ce que toutes ces demandes ont été faites par écrit ?

Par **alanne**, le **03/10/2010** à **12:51**

oui on me demande tout cela par sms, mails et telephone mais je fait en sorte de le confirmer par ecrit le plus possible. je ne sais pas si leurs messages et mails feront des preuvent en cas d'attaque judiciaires de ma part.

Par **alanne**, le **03/10/2010** à **12:54**

desolé mais oui on ma donnez un nom de cabinet que j'ai bien entendu appeler mais qui dit ne pas me connaitre ni connaitre cette affaire... je l'ai signaler aux interressés qui m'ont dit que c'etait normal etant une personne rajoutée je n'avait aucun droit aux information en court jusqu'à l'heure des partages...oui je sais cela parait rocambolesque mais ce sont les infos que j'ai actuelement!

[s]Surtout[s] [/s] [/s] ne payez rien !

Par **Domil**, le **03/10/2010** à **15:05**

Et Amha, allez donc à la police pour raconter tout ça, ça commence à ressembler à une

escroquerie